

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 60

présenté par

M. Decool, M. Le Fur, M. Fasquelle, M. Mariani, M. Straumann, M. Le Mèner, M. Tetart, M. Siré,  
M. Jean-Pierre Vigier, M. Suguenot, M. Moreau, M. Daubresse, M. Darmanin, M. Douillet,  
M. Chrétien, Mme Lacroute, Mme Poletti, M. Breton, M. Le Ray et M. Teissier

-----

**ARTICLE 18**

À la fin de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 500 »

le nombre :

« 2 000 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.

Il propose de fixer le seuil de scrutin de liste à deux tours pour les communes de plus de 2000 habitants (seuil INSEE de la commune rurale).